Image not found or type unknown

Travaux terrasses appart et garages

Par **kaki05**, le **10/02/2016** à **21:32**

Bonjour,
je m’apprête à signer une promesse d'achat pour un garage dans une copropriété.

J'ai lu sur le dernier PV de la dernière AG, qu'il avait été voté la réfection des terrasses et balcons (1 ère tranche 100 000 €) .
j'ai lu aussi sur le dernier appel de fonds qu'il y avait des tantièmes pour "charges communes générales (32) et des tantièmes pour "charges communes bâtiment principal"(75).
cela veut il dire que je serai redevable de 100 000 € x 32 / 10 000 ?
Je n'ai pas pu avoir le règlement de copropriété et je ne pense pas que le syndic me le procurera.
pourriez vous svp m'aider à y voir plus clair quant aux charges communes qui me seront appelées.
Merci pour votre retour.[smile3]

Par **springfield**, le **10/02/2016** à **22:59**

Bonsoir,

Si votre lot a 32/10000 tantièmes généraux, vous êtes redevable des charges à cette hauteur. Pareil pour les tantièmes bâtiments, parking,…

Dans le projet de vente, vous devriez avoir connaissance du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division.

N'hésitez pas à prendre contact auprès du gestionnaire du syndic pour qu'il répond à vos questions.

Par **kaki05**, le **14/02/2016** à **21:07**

Merci pour votre réponse.
Ni le vendeur, ni le syndic ont pu me faire part du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division.
Donc vu les gros travaux à venir de la copro assez vieillissante nous avons donc renoncé à l'achat de ce garage pourtant spacieux et tout près de la maison.

Merci pour votre site.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés